

Subventions « Patrimoine »

Le budget primitif 2021 a renvoyé la mobilisation de crédits pour le soutien de projets « patrimoine » au budget supplémentaire. Le vote de ce dernier, lors du Comité syndical du 10 mars 2021 a prévu un montant de crédits à hauteur de 50 000 € pour le soutien à des projets.

Communauté de communes du Haut-Allier (48) – Installation d'un nouveau ponton flottant au niveau de la base nautique (zone touristique de Naussac-Langogne)

L'installation de ce nouveau ponton fait partie des nouvelles priorités du cadre d'intervention de la Communauté de communes du Haut-Allier en matière d'aménagement et d'équipements touristiques sur et autour du Lac de Naussac. Son installation est prévue pour la saison estivale 2021.

Le coût total de l'installation est estimé à 29 074,20 € TTC. L'Etablissement est sollicité à hauteur de 15 000 € (51,6 %) du coût total, le solde étant pris en charge par la CCHA.

Il est précisé que cette subvention est imputée sur le budget annexe « Exploitation des ouvrages ».

Cross triathlon de Langogne Naussac (Association Langogne Triathlon) – Naussac, 3 et 4 juillet 2021

6^{ème} édition du triathlon qui permet de faire découvrir le site de Naussac où 500 concurrents et accompagnateurs sont attendus. Deux épreuves sont prévues associant natation, VTT et trail.

Le budget prévisionnel est le suivant :

Poste de dépenses	Montant (€)	Financeur(s)	Montant (€)	%
Frais ligue	2 400 €	Inscriptions	4 000 €	40,8
Communication	500 €	Région Occitanie	3 000 €	30,6
Récompenses	2 600 €	Conseil départemental Lozère	600 €	6,1
Sécurité	1 500 €	Langogne	800 €	8,1
Bénévoles	2 300 €	Naussac-Fontanes	600 €	6,1
Matériel	500 €	EP Loire	500 €	5,1
		Participation commerçants	300 €	3,2
TOTAL	8 000 €	TOTAL	9 800 €	

Fédération de pêche de la Loire (42) – Open de Villerest 2021 (23-24 octobre 2021)

Organisation les 23 et 24 octobre 2021, sur le plan d'eau de Villerest, d'une compétition de pêche aux carnassiers en bateau, constituée de 70 à 80 équipages de 2 personnes. Cette compétition réputée nationalement offre une promotion du loisir pêche intéressante pour le plan d'eau.

Le budget prévisionnel est le suivant :

Poste de dépenses	Montant (€)	Financeur(s)	Montant (€)	%
Restauration	5 800,00 €	Roannais agglomération	1 500 €	8,7
Lots – récompenses	3 037,20 €	EP Loire	1 500 €	8,7
Gardiennage	800,00 €	Autofinancement	14 217,20 €	82,6
Hébergement coordinatrice challenge	160,00 €			
Remboursement carburant commissaires	120,00 €			
Temps agent fédération	5 300,00 €			
TOTAL	17 217,20 €	TOTAL	17 217,20 €	

Association Roanne Triathlon (42) – Triathlon de Villerest (16 juin 2021)

Organisation, pour cette édition, d'une course de distance S (750 m de natation, 21 km de vélo et 5 km de course à pied) en contre la montre pour garantir la distanciation sociale. L'épreuve a rassemblé une centaine de participants et 81 coureurs ont été classés à l'arrivée de la course.

Le budget prévisionnel est le suivant :

Poste de dépenses	Montant (€)	Financier(s)	Montant (€)	%
Frais fédératifs	1 660 €	EP Loire	1 300 €	3,8
Frais de sécurité	1 430 €	Ville de Roanne	450 €	1,3
Frais de matériel	3 980 €	CD 42	2 000 €	5,9
Frais de communication	6 345 €	Région AURA	1 500 €	4,4
Frais de fonctionnement	530 €	Comité départemental de Triathlon	200 €	0,6
Valorisation des bénévoles (100 X 10 h. X 20 €)	20 000 €	Partenariats privés	1 440 €	4,2
		Ligue de triathlon	330 €	1
		Inscriptions	6 725 €	19,8
		Valorisation des bénévoles (100 X 10 h. X 20 €)	20 000 €	59
TOTAL	33 945 €	TOTAL	33 945 €	

Programme d'éducation à l'éco-citoyenneté et au développement durable dans les écoles de Saint-Etienne pour les rivières Furan et Ondaine 2020-2021 - (Saint-Etienne Métropole – 42)

Saint-Etienne Métropole propose des actions de sensibilisation à la préservation de l'eau et des rivières, en milieu scolaire, durant l'année 2020-2021. Elles concernent les rivières Le Furan et l'Ondaine. 40 classes de cycles 2 et 3 participeront à ces animations organisées sous forme de modules pédagogiques dont un permettra d'expliquer le phénomène d'inondation. Des séjours hors classe sont également prévus. L'encadrement est assuré par des structures spécialisées dans l'éducation à l'environnement.

Le budget prévisionnel est le suivant :

Poste de dépenses	Montant (€)	Financier(s)	Montant (€)	%
Animation/séjours	33 450 €	Saint-Etienne Métropole	26 760 €	80 %
		Etablissement public Loire	6 690 €	20 %
TOTAL	33 450 €	TOTAL	33 450 €	

A noter que l'Etablissement était intervenu pour ces mêmes actions, au titre des « Classes Loire » pour l'année scolaire 2011-2012 avec un montant de 4 221 € (20 %), pour l'année 2012-2013 avec un montant de 10 315 € (20 %) et pour l'année scolaire 2014-2015 à hauteur de 4 918 € (7,3 %) et pour l'année scolaire 2019-2020 à hauteur de 3 307 €.

Le règlement budgétaire et financier adopté en juin 2016 précise que pour les demandes relatives à des « produits », une subvention peut être octroyée jusqu'à hauteur de 10 %, soit une subvention de 3 345 €.

Rivières d'images et fleuves de Mots – Edition 2021 (SOS Loire vivante / ERN France – 43)

24^{ème} édition de ce programme qui poursuit cette année sur la thématique de l'agriculture et des rivières. Ce thème vise à interroger les écoles inscrites sur les pratiques agricoles ancestrales, actuelles et futures au travers des liens avec le fleuve et les rivières.

Le budget prévisionnel est le suivant :

Poste de dépenses	Montant (€)	Financier(s)	Montant (€)	%
Coordination et animation du concours, exposition finale, outils pédagogiques	21 522 €	CT Haut Allier	2 500 €	6 %
Concours	8 700 €	Plan Loire grandeur nature	13 211 €	33 %

Communication et développement du programme	9 812 €	Etablissement public Loire	4 530 €	11 %
		Auto-financement et sponsoring	19 793 €	49 %
TOTAL	40 034 €	TOTAL	40 034 €	

Le règlement budgétaire et financier adopté en juin 2016 précise que pour les demandes relatives à des « produits », une subvention peut être octroyée jusqu'à hauteur de 10 %, soit une subvention de 4 003 €.

Modification d'une subvention déjà accordée

Syndicat intercommunal pour l'entretien et le maintien en eau du canal de Berry – Restauration du pont-canal de Chantemerle à Vaux

Le Comité syndical du 12 octobre 2016 a accordé une subvention à hauteur de 3 000 € au Syndicat intercommunal pour l'entretien et le maintien en eau du canal de Berry pour la restauration du pont-canal de Chantemerle à Vaux.

Après de nombreux échanges avec le syndicat et une durée de réalisation des travaux beaucoup plus longue que prévue, le bilan financier de l'opération n'a pu être transmis à l'Etablissement qu'en décembre 2020.

Le délai initialement prévu dans l'arrêté de subvention étant dépassé mais les crédits toujours engagés, il est proposé de renouveler la délibération prise en 2016, pour un montant identique, afin de pouvoir solder la subvention

Il est proposé au Comité Syndical d'approuver les délibérations correspondantes.

Intitulé des projets soumis	Porteur/Bénéficiaire	Budget total	Avis sur les critères d'éligibilité			Subvention sollicitée		Proposition des services
			A	B	C			
Installation d'un nouveau ponton flottant au niveau de la base nautique (zone touristique de Naussac-Langogne)	Communauté de communes du Haut-Allier (48)	29 074,20 €	Naussac			15 000 €	51,6 %	15 000 € (Budget annexe barrages)
6 ^{ème} édition du Cross triathlon de Langogne Naussac (3-4 juillet 2021)	Association Langogne Triathlon (48)	9 800 €	Naussac			500 €	6,25 %	500 €
Open de Villerest 2021 (23-24 octobre 2021)	Fédération de pêche de la Loire (42)	17 217,20 €	Villerest			1 500 €	8,71 %	1 500 €
Triathlon de Villerest (16 juin 2021)	Association Roanne Triathlon (42)	33 945 €	Villerest			1 300 €	3,83 %	1 300 €
Programme d'éducation à l'éco-citoyenneté et au développement durable dans les écoles de Saint-Etienne pour les rivières Furan et Ondaine 2020-2021	Saint-Etienne Métropole (42)	33 450 €	X		X	6 690 €	10 %	3 345 € (10 %)
Rivière d'image et fleuve de mots – édition 2021	SOS Loire Vivante – ERN France	40 034 €	X		X	4 530 €	11 %	4 003 € (10 %)
TOTAL								25 648 €

Subventions « Patrimoine » – Dans la limite du montant de crédits prévu chaque année, l'Etablissement public Loire soutient des actions à caractère patrimonial menées par des collectivités, des associations ou encore d'autres acteurs privés. Cet appui se décline dans plusieurs domaines, notamment les suivants : culturel, festif ou sportif.

Pour être éligible, un projet doit intégrer au moins deux des dimensions suivantes :

- l'itinérance à l'échelle du bassin (A) ;
- l'interrégionalité et l'interdépartementalité (B) ;
- l'exemplarité, l'innovation et le caractère reproductible des interventions (C).

La participation financière de l'Etablissement public Loire est établie comme suit :

- demandes relatives à des « produits » : subvention jusqu'à hauteur de 10 % ou du plus petit montant (indiqué dans le plan de financement) octroyé par une collectivité membre ; possibilité de pondération de 1 à 3 en fonction de la disponibilité ou du libre usage du produit ;
- demandes relatives à des « manifestations » : subvention jusqu'à hauteur de 5 % ou du plus petit montant (indiqué dans le plan de financement) octroyé par une collectivité membre ; pour les montants les plus élevés, possibilité de pondération de 1 à 3 en fonction de la visibilité.

De préférence, la règle la plus favorable aux finances de l'Etablissement est appliquée.

En lien avec l'intégration territoriale de la gestion des ouvrages dont il est propriétaire, l'Etablissement accorde une attention particulière aux demandes présentant un intérêt local concernant les sites de Villerest et de Naussac, pour lesquels il peut être dérogé aux critères ci-dessus.

Une visibilité du soutien octroyé par l'Etablissement public Loire est demandée, avec notamment la présence de son logo sur tous les supports de diffusion et de communication, voire l'invitation de représentants pour les manifestations financées.

Extrait du Règlement budgétaire et financier (juin 2016)

